

ÇA POURRAIT ÊTRE VOUS...



“Je suis cariste, et à force de porter des charges lourdes, j’ai tout le temps mal au dos. Mon médecin m’a conseillé d’arrêter ce métier, mais j’avais peur de perdre mon emploi.

Lors d’une visite, j’en ai parlé au médecin du travail qui a sollicité la cellule PDP. Après un entretien pour évaluer mes capacités, j’ai testé un poste de préparateur de commandes, aménagé sans manutention lourde, avec assistance mécanique. Grâce à la coordination avec mon employeur et un accompagnement personnalisé, j’ai suivi une formation gestes et postures pour sécuriser ma reconversion. Aujourd’hui, je suis reclassé en interne sur ce poste adapté et je poursuis mon activité professionnelle.”

“Après un burn-out, j’avais peur de retourner à mon poste de Manager d’équipe et de rechuter. J’ai demandé une visite de pré-reprise et le médecin du travail m’a orientée vers la cellule PDP. Grâce à une prise en charge avec un psychologue du travail et d’autres structures, j’ai pu anticiper les difficultés liées au stress et à la surcharge de travail. Nous avons mis en place un retour progressif avec du télétravail, et j’ai suivi une formation « Parcours Manager » pour mieux gérer le stress, l’organisation et le management de proximité. Aujourd’hui, je reprends mon poste avec un meilleur équilibre entre ma santé et mon travail.”



“Après un cancer, je craignais de ne plus pouvoir reprendre mon poste de chauffeur poids lourd. Le médecin du travail m’a orienté vers la cellule PDP. Grâce à un accompagnement personnalisé

avec un temps partiel thérapeutique, un aménagement de poste et une coordination avec la Sécurité sociale et Cap Emploi, j’ai pu me reconvertir en restauration rapide. Aujourd’hui, j’ai retrouvé une activité dans une petite entreprise familiale.”

VOUS SOUHAITEZ UN ACCOMPAGNEMENT ?

Parlez-en, à votre médecin du travail. Il vous guidera et vous orientera vers la cellule PDP si besoin.

Vous pouvez bénéficier d’une visite médicale à votre demande ou d’une visite de pré-reprise pendant un arrêt de travail (de plus de 30 jours).

CONTACTEZ-NOUS

Tél. 03 26 77 59 20
cellulepdp@reimssantetravail.fr

2 centres RST

28 rue René Cassin - 51430 Bezannes
7 bis Allée des Missions - 51170 Fismes

TOUTE L’ACTU DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
EST SUR WWW.REIMSSANTETRAVAIL.FR



V2601 - Service communication RST communication@reimssantetravail.fr



MAINTIEN EN EMPLOI

Cellule de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle



Afin d'éviter de perdre votre emploi, les professionnels de Reims Santé au Travail se mobilisent pour vous accompagner

EN QUELQUES MOTS

La cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) est un dispositif qui vous accompagne individuellement afin d'éviter une rupture dans votre parcours professionnel liée à des problèmes de santé.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

La cellule PDP vous accompagne dès que vous vous sentez en difficulté au travail, suite à des problématiques de santé, que vous soyez en poste ou en arrêt.

QUI VOUS ACCOMPAGNE ?



Votre médecin du travail



Une chargée de mission

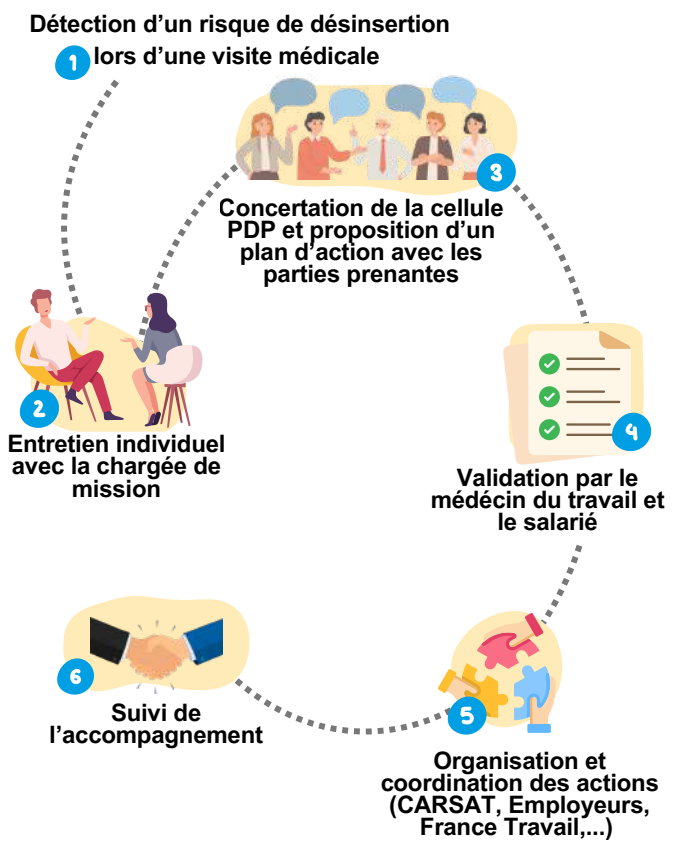


Des membres de l'équipe pluridisciplinaire si besoin, selon la situation (psychologue du travail, ergonome, infirmier)



Une assistante sociale

COMMENT ÇA SE PASSE ?



QUI PEUT SOLLICITER LA CELLULE PDP ?

En interne

Le médecin du travail, les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

En externe

Vous-même, votre employeur, un partenaire (MDPH, CARSAT, CAP EMPLOI...).

SES MISSIONS

ACCOMPAGNER

lorsque votre état de santé compromet votre parcours professionnel.

ANALYSER

votre situation et évaluer les possibilités de maintien en emploi, permettant de vous assurer une continuité de votre vie professionnelle.

CONSEILLER

et vous proposer des solutions adaptées en fonction de votre situation et des moyens/dispositifs existants, en lien avec nos partenaires.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

MAINTIEN DANS L'ENTREPRISE

Aménagement, reclassement, essai encadré...

MAINTIEN EN EMPLOI

Bilan de compétences, reconversion professionnelle, formation, essai encadré...

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), entretien avec l'assistante sociale...